



Paris, le 16 septembre 2026

COMMUNIQUÉ

29 septembre : le Spelc appelle à la mobilisation

Pouvoir d'achat, carrières, sécurité et conditions de travail : les personnels de l'enseignement privé sous contrat attendent des réponses concrètes.

La Fédération nationale des Spelc a déposé un préavis de grève pour la journée du 29 septembre 2026, de 0h00 à 23h59, pour l'ensemble des maîtres contractuels, délégués et agréés de l'enseignement privé sous contrat et plus largement pour tous les personnels concernés par nos revendications.

Avec ce préavis, le Spelc veut faire entendre une exigence : les personnels qui font vivre l'École doivent être mieux reconnus, mieux rémunérés et mieux protégés.

Quatre priorités, une même exigence.

- **Pouvoir d'achat et rémunérations**

Le Spelc demande une augmentation générale des salaires et une revalorisation des grilles indiciaires, afin de permettre aux personnels de faire face à l'inflation et de retrouver un pouvoir d'achat décent.

- **Conditions de travail et sécurité**

Réduction des charges de travail, respect des temps de repos, aménagement des fins de carrière et renforcement de la santé et de la sécurité au travail sont indispensables pour permettre aux personnels d'exercer durablement leur métier.

- **Carrières et attractivité**

Le Spelc demande un plan massif de recrutements statutaires, des solutions pour les maîtres délégués en CDD et CDI, la requalification des postes et une meilleure reconnaissance des déroulements de carrière.

- **Une mobilisation au plus près des territoires**

La Fédération nationale des Spelc laisse aux présidents des syndicats Spelc locaux le soin de déterminer la forme de l'action la plus adaptée à leur territoire : grève, manifestation ou autre initiative de mobilisation.

Le 29 septembre, nous voulons rappeler que le pouvoir d'achat, les carrières, la sécurité et les conditions de travail sont des sujets prioritaires. Ils sont au cœur de l'avenir de nos métiers et de l'attractivité de l'École.

Le Spelc reste disponible auprès du ministère pendant toute la durée du préavis pour toute négociation sur ces dossiers.